

SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1983- 1984

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1983

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur le projet de loi de finances pour 1984, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

TOME XXI

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Par M. Jean-Marie RAUSCH,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Michel Chauty, président ; Jean Colin, Richard Pouille, Bernard Legrand, Pierre Noé, vice-présidents ; Francisque Cellomb, Marcel Daunay, André Rouvière, Raymond Dumont, secrétaires ; MM. François Abadie, Bernard Barbier, Georges Berchet, Marcel Bony, Jean-Marie Bouloux, Amédée Bouquerel, Jacques Braconnier, Raymond Brun, Jean-Paul Chambriard, William Chervy, Auguste Chupin, Marcel Costes, Roland Courteau, Lucien Delmas, Bernard Desbrière, André Diligent, Gérard Ehlers, Henri Elby, Jean Faure, Philippe François, Jean-François Poncet, Alfred Gérin, Roland Grimaldi, Paul Guillaumot, Rémi Herment, Jean Huchon, Bernard-Charles Hugo (Ardèche), Bernard-Michel Hugo (Yvelines), Maurice Janetti, Pierre Jeambrun, Pierre Lacour, Robert Laucournet, Bernard Laurent, France Lèchenault, Yves le Cozannet, Charles-Edmond Lenglet, Maurice Lombard, Marcel Lucotte, Paul Malassagne, Guy Malé, René Martin, Paul Masson, Serge Mathieu, Louis Mercier, Mme Monique Midy, MM. Louis Minetti, Georges Mouly, Jacques Moutot, Lucien Neuwirth, Henri Olivier, Daniel Percheron, Jean Peyrafitte, Alain Pluchet, Claude Prouvoyeur, Jean Puech, Albert Ramassamy, Jean-Marie Rausch, René Regnault, Roger Rinchet, Josselin de Rohan, Jules Roujon, Michel Sordel, Michel Souplet, Pierre Tajan, Fernand Tardy, René Travert, Jacques Valade, Frédéric Wirth, Charles Zwickert

Voir les numéros :

Assemblée Nationale [7° législ.] : 1726 et annexes, 1735 (annexe n° 50), 1740 (tome XI), et in-8° 458.
Sénat : 61 et 62 (annexe : 41) (1983-1984).

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	3
PREMIERE PARTIE : L'EVOLUTION DU BUDGET GLOBAL	5
DEUXIEME PARTIE : LES PRINCIPAUX CHOIX BUDGETAIRES	9
1) La politique du personnel	9
2) Les services financiers	9
TROISIEME PARTIE : LES SERVICES POSTAUX	13
QUATRIEME PARTIE : LES TELECOMMUNICATIONS ..	14
1) L'équipement téléphonique et la modernisation des réseaux	18
2) La télématique	19
3) Les actions de recherche et de développement	19
CINQUIEME PARTIE : LA FILIERE ELECTRONIQUE	21
CONCLUSION	25
ANNEXE	27

Mesdames, Messieurs,

Comme les années précédentes, votre commission consacrera ses recherches à examiner l'évolution de la politique du gouvernement en matière de postes et de télécommunications et à vérifier dans quelle mesure le projet de budget exprime ces choix.

Plusieurs circonstances conduisent à aborder ce projet de budget pour 1984 avec une attention particulière.

L'année 1984 sera la première année de mise en oeuvre du IXe Plan préparé par le gouvernement et voté par le parlement. Or, les télécommunications constituent un service public et un secteur d'activités industrielles sur lesquels les décisions publiques exercent une influence décisive.

Il conviendra donc d'envisager si les finances publiques procurent aux orientations du Plan les moyens d'une véritable crédibilité.

La charte de gestion à moyen terme des télécommunications, présentée au Conseil des ministres du 2 février 1983, qui fixe les perspectives de développement et les règles permanentes de gestion de ce service public pour la période 1983-1986, entrera dans sa phase active en 1984. Il sera donc fructueux de rechercher, dans le projet de budget, de quelle manière sont prises en compte les directives de ce programme.

Concernant la politique industrielle, 1983 aura marqué une étape importante puisque la responsabilité de la « filière électronique » a été confiée au ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de la recherche, chargé des P.T.T. Il conviendra donc de rechercher la traduction budgétaire de cet enrichissement des attributions d'un département ministériel jusqu'alors chargé, presque exclusivement, de la gestion de services publics.

Enfin, votre commission se doit d'envisager les conséquences de l'accord conclu entre les deux principales entreprises nationales C.G.E. et Thomson-C.S.F. du secteur des télécommunications, tant au plan industriel qu'au regard des équipements collectifs.

J'envisagerai de manière plus détaillée ces questions dans mon rapport écrit. Aussi, je consacrerai principalement cet exposé à vous présenter les principales caractéristiques du projet de budget annexe des P.T.T. pour 1984.

PREMIERE PARTIE : L'EVOLUTION DU BUDGET GLOBAL

En 1984, le budget des P.T.T. se montera à 155,7 milliards de francs, au lieu de 144,1 milliards de francs en 1983, soit une progression de 8,9 % des crédits de paiement. Les autorisations de programme s'élèveront à 33,9 milliards de francs, soit + 15 % par rapport à 1983 (29,5 milliards de francs).

A titre de comparaison, l'ensemble des dépenses de l'Etat s'accroîtra de 6,5 % en 1984, par rapport à l'année précédente.

1) Les dépenses de fonctionnement passent de 106,2 milliards de francs à 113,3 milliards de francs, soit + 6,7 %.

2) Les dépenses nettes d'investissement atteignent 42,4 milliards de francs au lieu de 34,7 milliards en 1983, compte tenu du versement au budget général et des crédits transférés pour le financement de la filière électronique ; la progression des dépenses d'investissement s'établit à 22,1 % (celle de l'ensemble des équipements civils est de 4,8 %).

Les autorisations d'engagement passent de 29,8 milliards de francs en 1983 à 35,9 milliards de francs en 1984, soit un taux d'accroissement de 20,3 % ; cette progression n'est toutefois que de 8,9 % si l'on n'inclut pas les crédits affectés au financement de la filière électronique.

3) Le prélèvement opéré au profit du fonds de réserve sur résultats affecté aux recettes du budget général se monte à 2,097 milliards de francs au lieu de 2 milliards en 1983. On doit déplorer, une fois encore, que le prélèvement opéré sur les recettes des télécommunications au profit du budget général de l'Etat soit reconduit et en quelque sorte pérennisé à hauteur de 1,8 milliards de francs 1982 par la charte de gestion à moyen terme.

4) Le besoin de financement des P.T.T. s'élèvera, en 1984, à 19 milliards de francs au lieu de 15,8 milliards l'année précédente (+ 21 %) ; cette progression des besoins de financement est certes due à l'accroissement du volume des investissements, elle s'explique en outre par une politique tarifaire principalement guidée par le souci du niveau de l'indice des prix ainsi que par le prélèvement opéré au profit du budget général. Il convient de rappeler qu'en 1982 et 1983, le montant brut total des emprunts émis par les P.T.T. s'est élevé à plus de 13 milliards de francs ; en 1982, le total des charges financières atteignait 16,9 milliards de francs, soit 18 % des ressources propres, du budget annexe.

**PROJET DE BUDGET DES P.T.T.
POUR 1984**

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

Nature des dépenses	Crédits votés pour 1983	Crédits prévus pour 1984			Total
		Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
1^{re} SECTION : DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Services extérieurs.....	9.458.957.209	"	9.458.957.209	+ 1.149.313.745	10.608.270.954
Autres services extérieurs.....	3.876.055.367	"	3.876.055.367	+ 389.957 187	4.266.012.554
Impôts et taxes et versements assimilés..	1.538.291.343	+ 54.599.632	1.592.890.975	+ 49.721.826	1.642.612.801
Charges de personnel.....	57.087.674.846	+ 1.584.590.090	58.672.264.936	+ 3.333.390.519	62.005.655.455
Charges financières.....	33.587.411.129	+ 237.255.003	33.824.666.132	"	33.824.666.132
Charges exceptionnelles.....	655.887.320	+ 43.782.000	699.669.320	+ 231.911.298	931.580.618
Dotations aux amortissements et provisions.....	17.283.000.000	"	17.283.000.000	+ 2.634.000.000	19.917.000.000
Transfert de produits et résultats.....	5.925.000.000	"	5.925.000.000	+ 4.511.861.000	10.436.861.000
Totaux pour les dépenses de fonctionnement.....	129.412.277.214	+ 1.920.226.725	131.332.503.939	+ 12.300.155.575	143.632.659.514
<i>A déduire : Dotations aux amortissements et provisions.....</i>	<i>— 17.283.000.000</i>	<i>"</i>	<i>— 17.283.000.000</i>	<i>— 2.634.000.000</i>	<i>— 19.917.000.000</i>
<i>Prestations de service entre fonctions principales.....</i>	<i>— 2.117.000.000</i>	<i>"</i>	<i>— 2.117.000.000</i>	<i>— 79.000.000</i>	<i>— 2.196.000.000</i>
<i>Écritures diverses de régularisation.....</i>	<i>— 2.880.000.000</i>	<i>"</i>	<i>— 2.880.000.000</i>	<i>— 1.180.000.000</i>	<i>— 4.060 000.000</i>
<i>Excédent de l'exercice</i>					
<i>— affecté aux opérations en capital.....</i>	<i>— 760.740.000</i>	<i>"</i>	<i>— 760.740.000</i>	<i>— 3.218.721.000</i>	<i>— 3.979.461.000</i>
<i>— affecté à la dotation de la CNE.....</i>	<i>— 167.260.000</i>	<i>"</i>	<i>— 167.260.000</i>	<i>— 34.140.000</i>	<i>— 201.400.000</i>
Net pour les dépenses de fonctionnement.....	106.204.277.214	+ 1.920.226.725	108.124.503.939	+ 5.154.294.575	113.278.798.514

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

Nature des dépenses	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CRÉDITS DE PAIEMENT			
	1983	1984	1983	1984		
				Services votés	Mesures nouvelles	Total
2° SECTION : DÉPENSES EN CAPITAL						
Remboursement d'emprunts et d'avances.....	#	#	6.716.000.000	7.345.601.000	#	7.345.861.000
Équipement de la poste.....	2.305.000.000	2.455.000.000	2.206.400.000	1.758.000.000	1.012.500.000	2.770.500.000
Équipement des télécommunications.....	25.139.000.000	27.609.300.000	25.166.000.000	18.791.200.000	7.683.300.000	26.474.500.000
Équipement des services généraux.....	401.000.000	435.700.000	389.600.000	294.000.000	254.000.000	548.000.000
Développement de la filière électronique.....	(a) 1.621.040.000	1.800.000.000	(a) 1.183.300.000	537.000.000	733.175.000	1.270.175.000
Contribution aux apports en fonds propres de l'État aux entreprises de la filière électronique.....	#	1.600.000.000	#	#	1.600.000.000	1.600.000.000
Fonds de réserve sur résultats affecté aux recettes du budget général.....	#	#	2.000.000.000	#	2.097.000.000	2.097.000.000
Paiements résultant de l'intervention de sociétés de financement des télécommunications.....	#	#	227.000.000	#	267.000.000	267.000.000
Immobilisations produites par l'administration pour elle-même.....	#	#	2.230.000.000	#	2.558.000.000	2.558.000.000
Augmentation de stocks.....	#	#	#	#	#	#
Écritures diverses de régularisation ayant leur contrepartie dans le compte de résultat.....	#	#	#	#	2.400.000.000	2.400.000.000
Écritures diverses de régularisation ayant leur contrepartie dans le compte d'opérations en capital.....	#	#	#	#	#	#
Totaux pour les dépenses d'investissement.....	29.466.040.000	33.900.000.000	40.118.300.000	28.726.061.000	18.604.975.000	47.331.036.000
<i>A déduire : virements entre sections.....</i>	<i>#</i>	<i>#</i>	<i>- 2.230.000.000</i>	<i>#</i>	<i>- 4.958.000.000</i>	<i>- 4.958.000.000</i>
Net pour les dépenses d'investissement.....	29.466.040.000	33.900.000.000	37.888.300.000	28.726.061.000	13.646.975.000	42.373.036.000
TOTAUX POUR LES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS.....	29.466.040.000	33.900.000.000	144.092.577.214 <i>(b)</i>	138.850.564.939	18.801.269.575	155.851.834.514

(a) Crédits inscrits aux budgets de l'industrie et de la recherche.
(b) Dont 1.183.300.000 F inscrits aux budgets de l'industrie et de la recherche.

DEUXIEME PARTIE :

LES PRINCIPAUX CHOIX BUDGETAIRES

1) La politique du personnel

L'ensemble des charges de personnel s'élèvera, en 1984, à 62 milliards de francs, au lieu de 57 milliards en 1983, soit + 8,6 %. Compte tenu de l'absence de tout recrutement l'année prochaine, cette progression est due à l'évolution des traitements et à quelques transformations ou reclassements d'emplois.

Concernant la gestion du personnel des P.T.T., deux constatations doivent être formulées :

– le recrutement des fonctionnaires est caractérisé par ses variations erratiques : 26 000 créations d'emplois en 1982, aucun recrutement en 1984 ;

– la modernisation et la rationalisation des tâches dans les services postaux (conformément aux propositions du rapport de M. Daucet) se heurte à des rigidités qu'ont illustrées les récentes grèves dans les centres de tri postaux.

Le *budget social* des P.T.T., en progression de 8,9 %, s'élèvera à 983 millions de francs en 1984. Il est principalement consacré à l'action en faveur du logement des fonctionnaires et de leur famille : 235 millions de francs permettant l'ouverture de 1 150 chambres ou appartements.

2) Les services financiers

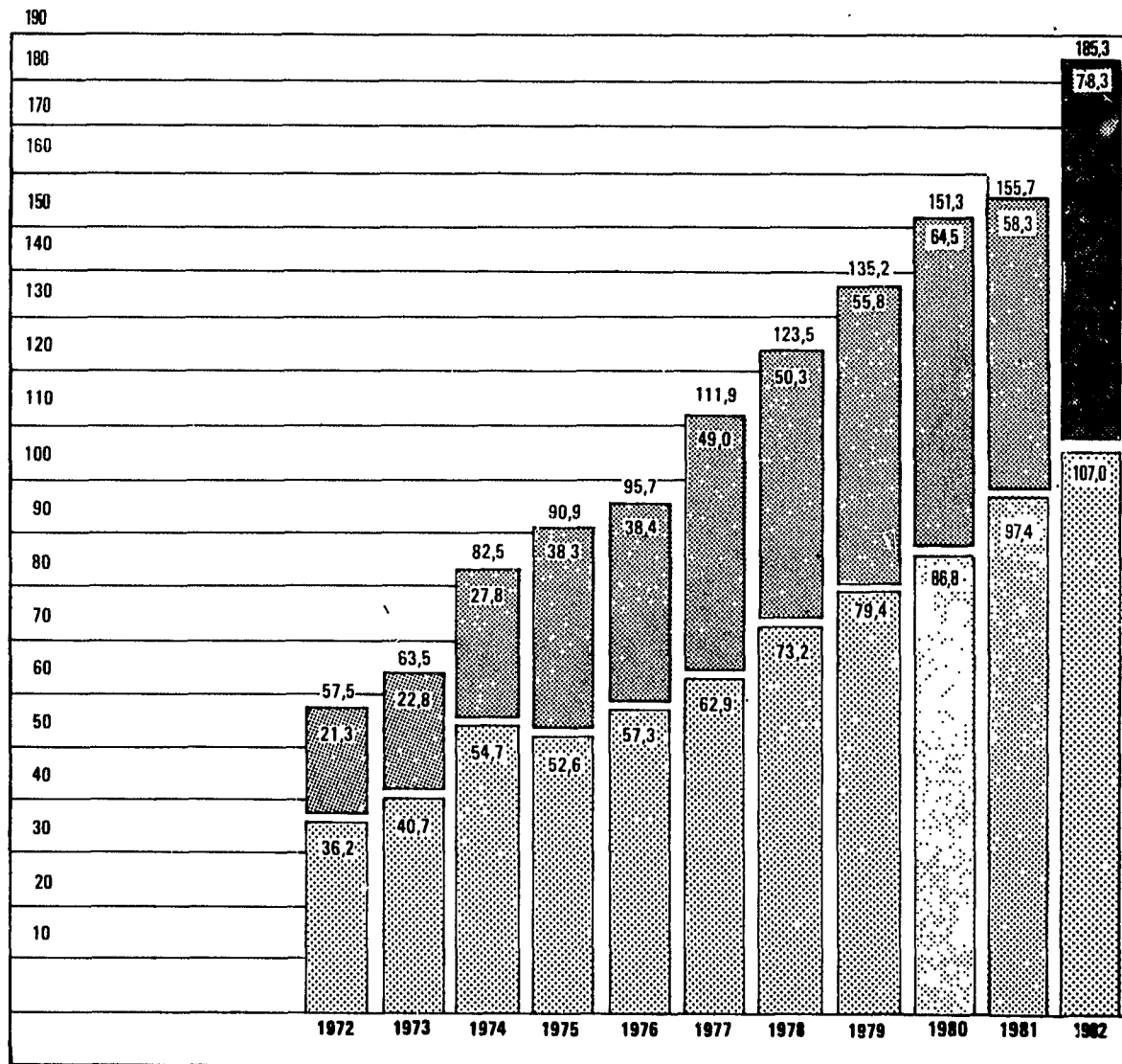
● Les chèques postaux

En 1982, les dépôts aux chèques postaux se sont élevés à 94 milliards de francs (+ 12,4 %), le nombre de comptes atteignant 7,6 millions. Les chèques postaux représentaient ainsi 18,6 % du nombre des comptes de dépôt et 15,5 % des avoirs correspondants. Il semble que la tendance à la dégradation de la part du marché des chèques postaux soit enrayée, même si celle-ci demeure stationnaire. Cette même année, la rémunération par le Trésor des fonds collectés par les chèques postaux a atteint 5,75 millions de francs, une recette de l'ordre de 6 millions de francs est attendue en 1984.

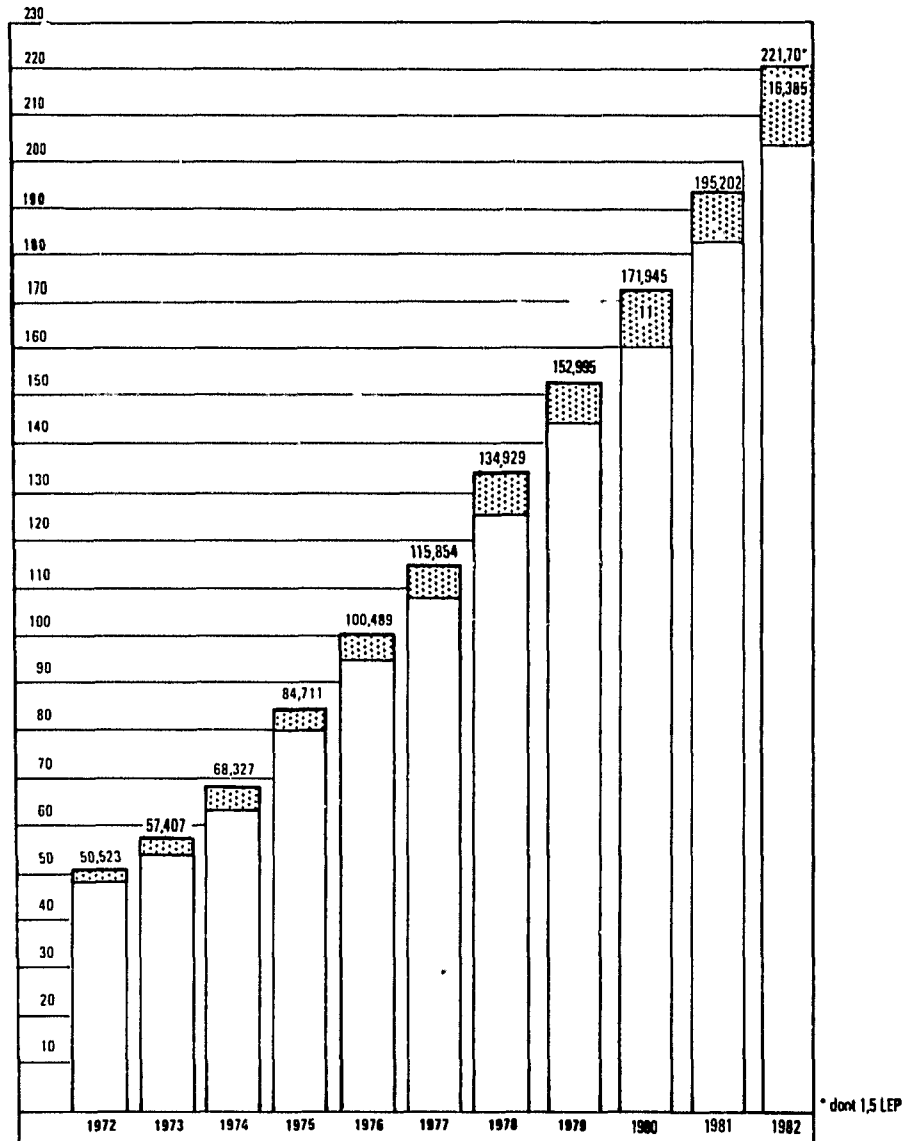
CHÈQUES POSTAUX


Avoir des comptes au 31 décembre
en milliards de francs.

comptables publics
particuliers



CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE
Epargne ordinaire.
Avoir des déposants au 31 décembre
(y compris les intérêts capitalisés).
en milliards de francs.



 Part des intérêts capitalisés

Au cours des derniers mois, les chèques postaux ont assoupli et diversifié leurs prestations :

- un découvert plafonné à 5 000 F. est toléré dans la limite de 40 % du salaire domicilié sur le compte ou de 40 % de l'avoir moyen du compte ; cette facilité n'est admise qu'une fois par trimestre et pour 15 jours maximum ;

- les chèques postaux ont adhéré au G.I.E. « Carte bleue », les premières cartes devant être délivrées au cours du quatrième trimestre de cette année ;

- des chèques de voyage libellés en et en F.A., et des devises, sont délivrés par les principaux établissements postaux.

- La Caisse nationale d'épargne (C.N.E.)

A la fin de cette année, les dépôts à la C.N.E. s'élevaient à 263 milliards de francs, soit une progression de 12,2 % par rapport à 1982 (234,4 milliards de francs). Du fait de l'abaissement de 8,5 à 7,5 % du taux d'intérêt servi aux déposants, la charge d'intérêt ne s'accroît que de 6,9 % en 1983 au lieu de 25 % l'année précédente. Cette diminution des frais financiers explique la stabilisation du déficit du budget des postes.

On notera que, depuis le 1er juillet 1983, la C.N.E. est habilitée à accorder des prêts complémentaires d'épargne logement améliorés aux taux et durée des prêts conventionnés pour l'acquisition d'un logement satisfaisant aux normes des prêts conventionnés.

S'agissant des livrets d'épargne populaire (L.E.P.), la Poste en avait ouvert 346 800 pour un montant de 4 milliards de francs au 30 juin 1983. La C.N.E. arrive donc en troisième position après les Caisses d'épargne et le Crédit agricole pour l'ouverture des livrets d'épargne populaire (17,4 % du marché).

- Les placements des emprunts publics

La seule novation que l'on relève en 1983 est la faculté de négociation directe du contingent des emprunts publics placés par elle entre la Poste et la Caisse des dépôts et consignations.

En 1983, les postes ont placé pour 4,7 milliards de francs de bons du Trésor et 1,66 milliard de francs de bons d'épargne des P.T.T. ; en outre, les comptables des P.T.T. ont contribué au placement de 50 emprunts pour un montant de 6,7 milliards de francs et deux emprunts des P.T.T. pour 2,7 milliards de francs.

On a pu observer, en 1983, un tassement de ces activités de placement dû aux nouvelles conditions d'imposition des revenus mobiliers.

TROISIEME PARTIE : LES SERVICES POSTAUX

Par suite notamment de la diminution du taux d'intérêt de la caisse nationale d'épargne, le déficit des postes devrait diminuer en 1984 passant de 2,23 milliards à 1,88 milliard de francs.

La poste poursuit la mise en oeuvre d'un programme d'amélioration de la productivité et de la qualité des prestations. Cependant, les contraintes budgétaires ont conduit à limiter la progression des autorisations de programme consacrées aux investissements : 2,45 milliards de francs en 1984, 2,3 milliards de francs en 1983, soit + 6,5 %.

Les investissements exécutés dans le secteur postal seront consacrés à renforcer la compétitivité de ces services.

1) La modernisation des acheminements mobilisera 374 MF ; les actions porteront sur l'aménagement des bâtiments, la poursuite de l'automatisation du tri postal et de la messagerie, la mécanisation des opérations de manutention et de transbordement.

2) La rénovation du bureau de poste et l'amélioration de la distribution bénéficieront des 623 MF consacrés à la modernisation du réseau des bureaux de poste, au renouvellement du parc de machines mécanographiques et à la mise en oeuvre d'un programme de bureautique postale, guichets automatiques d'affranchissement, micro-ordinateurs, bureaux-libre service.

3) Le renouvellement du parc automobile des postes fera l'objet d'une dotation de 453 MF.

4) Les programmes de recherche et de développement orientés en particulier vers la télécopie et l'introduction de la monnaie électronique bénéficieront d'un crédit de 90 MF.

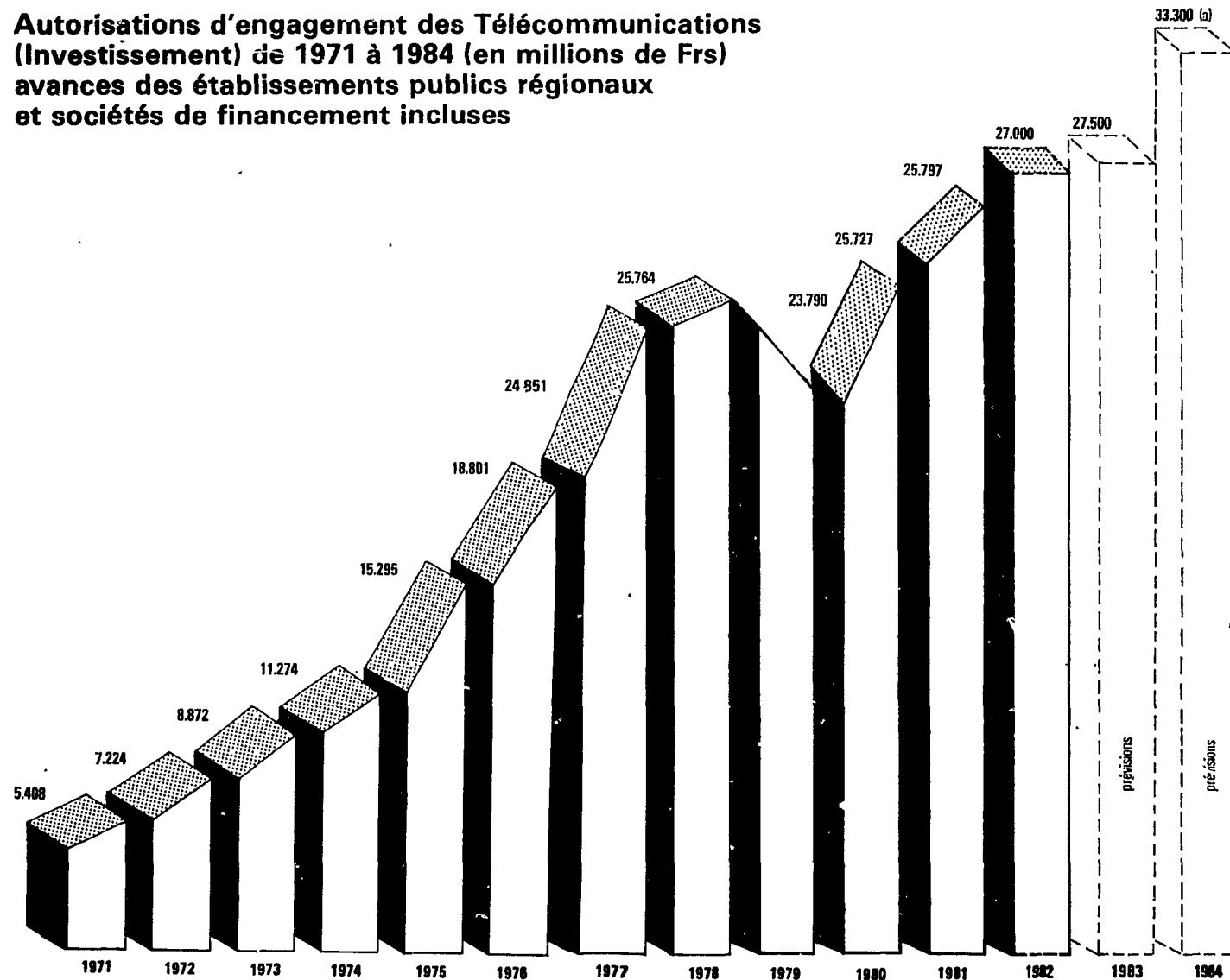
5) La modernisation du réseau financier sera poursuivie et dotée de 390 MF consacrés au renouvellement du matériel des centres de chèques postaux et la C.N.E. et à la mise en place des terminaux C.H.E.O.P.S. dans les bureaux de poste.

6) Les autres actions orientées vers l'amélioration de la sécurité des établissements et des transports de fonds, la formation professionnelle, les économies d'énergies, les acquisitions immobilières et de matériels, réuniront 525 MF.

QUATRIEME PARTIE : LES TELECOMMUNICATIONS

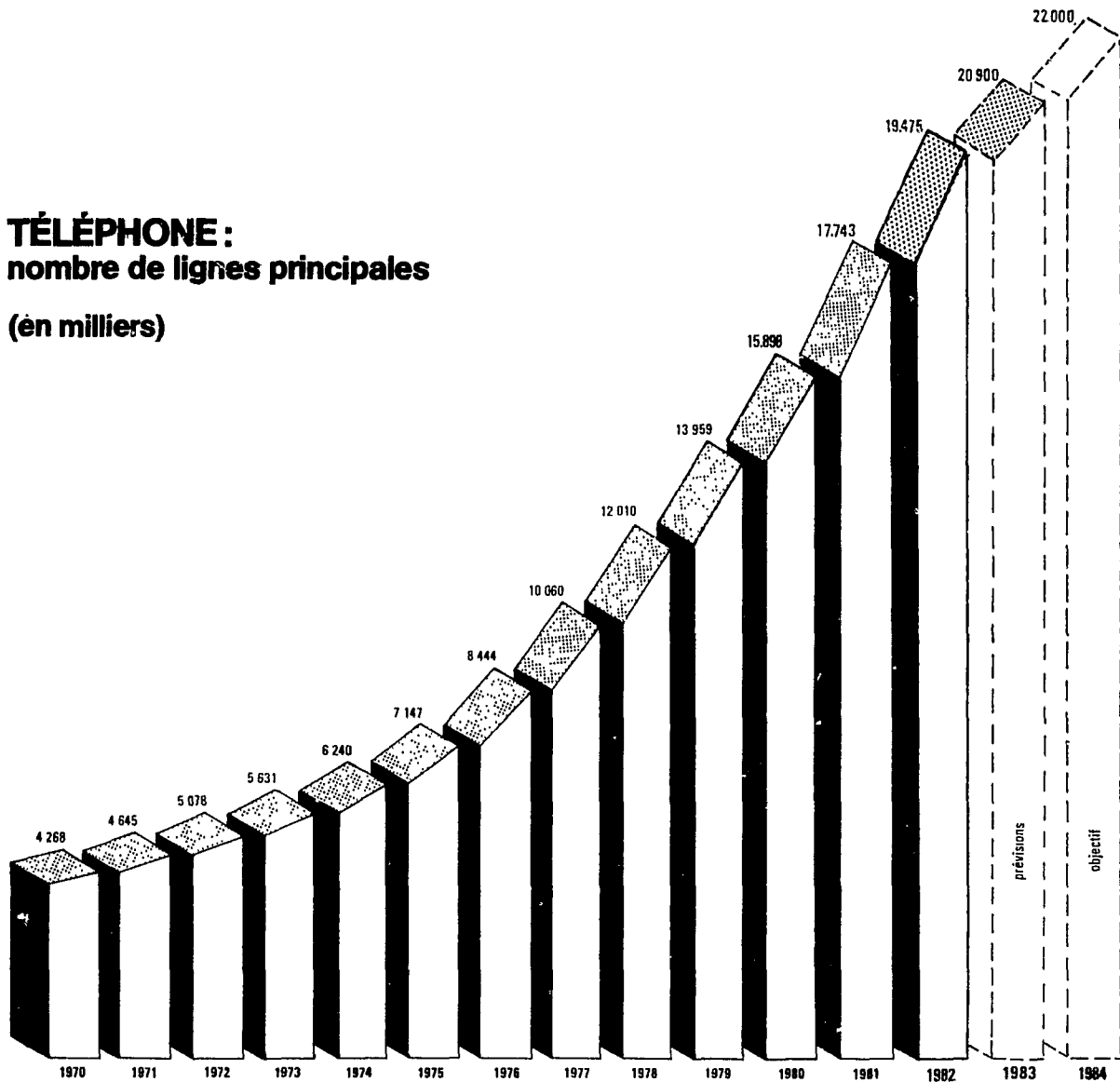
En 1984, les *recettes d'exploitation* des télécommunications devraient atteindre 66 milliards de francs, au lieu de 62 milliards de francs en 1983, soit + 9,9%. Ainsi qu'on l'a indiqué précédemment, les recettes des télécommunications seront amputées d'une somme de 2,097 milliards de francs allouée au fonds de réserve sur résultats affectés aux recettes du budget général.

**Autorisations d'engagement des Télécommunications
(Investissement) de 1971 à 1984 (en millions de Frs)
avancées des établissements publics régionaux
et sociétés de financement incluses**

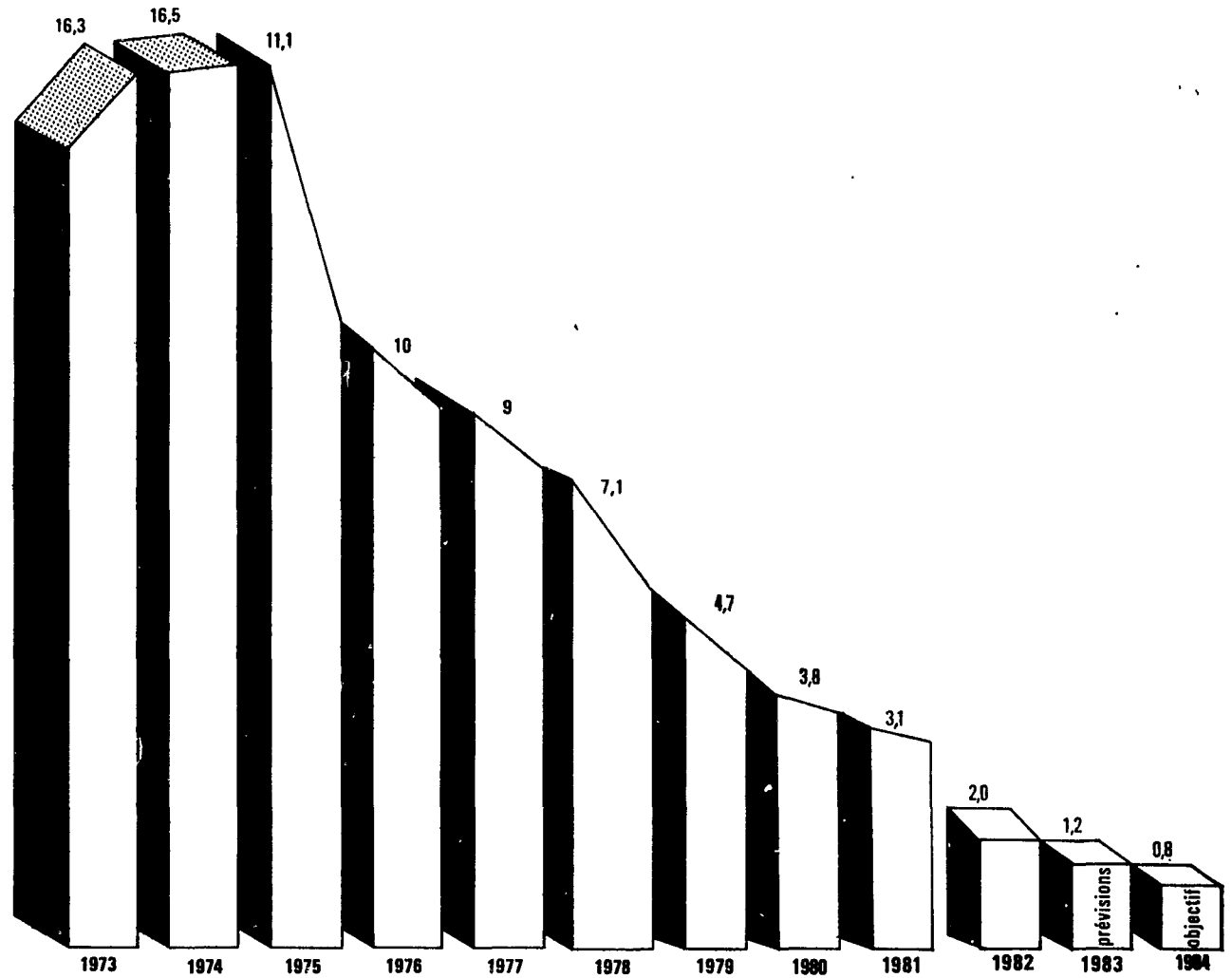


(a) dont 3.400 destinés au financement de la filière électronique

TÉLÉPHONE :
nombre de lignes principales
(en milliers)



**DÉLAI MOYEN
DE RACCORDEMENT
DE 1973 A 1984
(exprimé en mois)**



L'année prochaine, les investissements des télécommunications atteindront 33,9 milliards de francs, en progression de 14 % par rapport à 1983 (29,5 milliards de Francs). Sur ces 33,9 milliards, 3,4 seront consacrés au financement de la filière électronique.

1) L'équipement téléphonique et la modernisation des réseaux :

Conformément aux orientations arrêtées par le Conseil des Ministres du 3 novembre 1982, le *programme d'équipement du réseau câblé* sera poursuivi en 1984, il mobilisera 2 milliards de francs. La maîtrise d'ouvrage de ce programme est assurée par la direction générale des télécommunications (D.G.T.), les réseaux étant la propriété de l'Etat ; les collectivités locales sont cependant sollicitées pour participer au financement des installations (préfinancement de 1500 francs par prise). Cette répartition ne va pas sans provoquer des objections des communes et des départements qui déplorent d'être conduites à participer au financement d'équipements dont elles n'assurent pas la maîtrise. De plus, le choix des fibres optiques suscite des contestations compte tenu des surcoûts qu'il induit et des incertitudes qui pèsent encore sur le prix de revient de ces réseaux.

L'effort d'équipement réalisé dans la période 1974-1980 explique un certain ralentissement des *demandes d'installations téléphoniques*. A la fin de cette année, comme le montre le tableau ci-dessous, le parc téléphonique atteindra 20.900.000 lignes, il devrait passer à 22 millions de lignes à la fin de 1984.

	1981 Réalisé	1982 Réalisé	1983 Prévisions	1984 Objectifs
Parcs des lignes principales au 31 décembre (en millions)	17.743	19.478	20.900	22.000
Indice global de qualité de service	89,9	87,5	91,0	92,7
Délai moyen de raccordement (en mois)	3,1	1,74	1,01	0,8

L'essentiel de l'effort d'investissement porte sur la modernisation des réseaux dont il importe d'accroître la capacité (réseaux larges bandes) et la fiabilité (accroissement du maillage du réseau urbain) afin de favoriser la diffusion des transmissions de paroles, de données ou d'images. A cette fin, la numérisation du réseau téléphonique est poursuivie.

2) La télématique :

L'adaptation des réseaux constitue, on l'a vu, la condition préalable à l'utilisation des installations téléphoniques pour l'ouverture d'autres services, en particulier pour la transmission de données. On doit déplorer que le choix de la technique optique retarde la mise en oeuvre du programme de câblage par suite de son coût élevé.

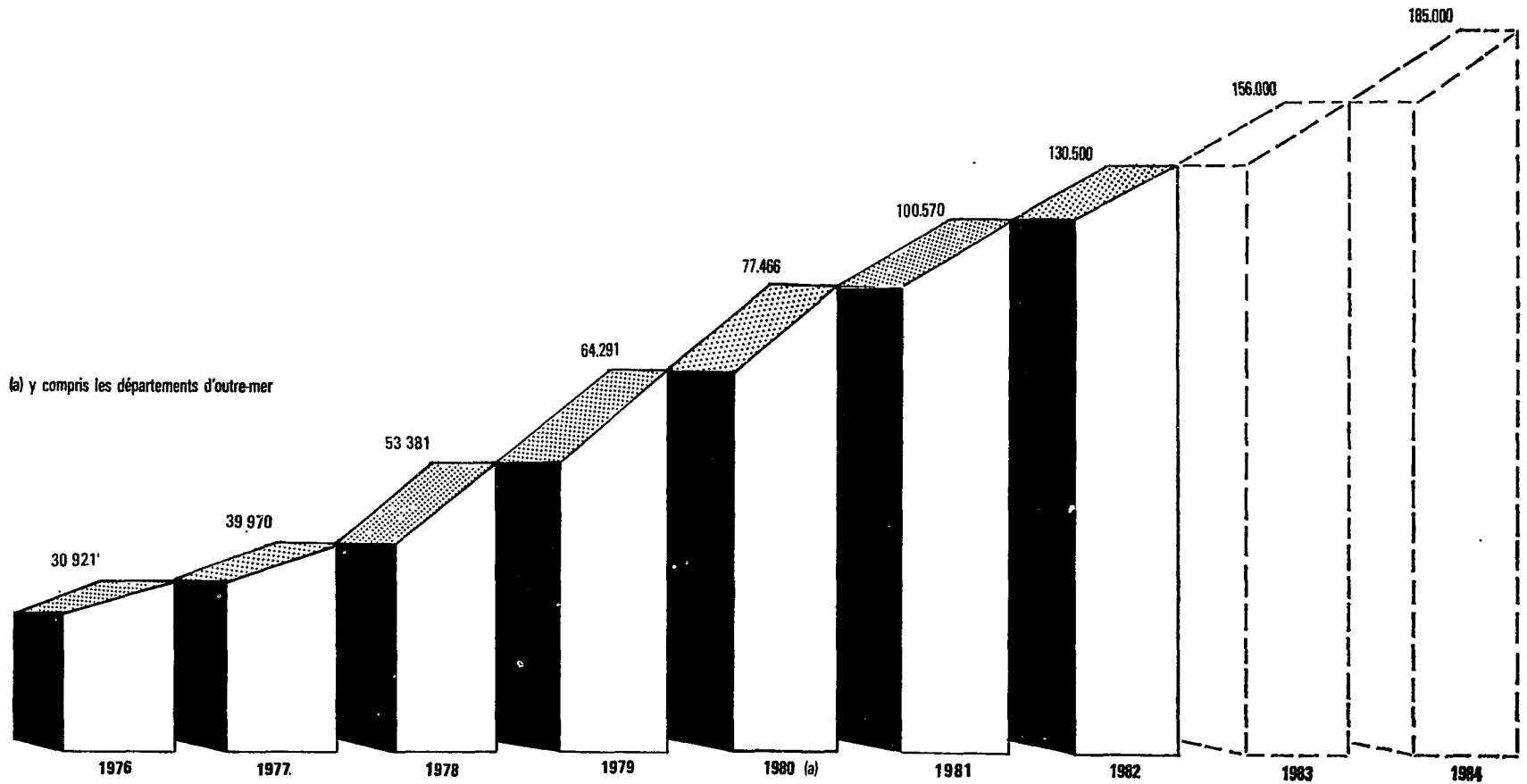
Le programme d'équipement télématique grand public continue à être engagé à partir de l'installation de l'annuaire électronique. Celui-ci est entré officiellement en service en Ile-et-Vilaine le 4 février 1983 (15.000 abonnés). L'équipement des foyers en terminaux « Minitel » permet aux usagers de s'initier au maniement d'un service de vidéographie interactive, en utilisant l'annuaire électronique dans un premier temps, puis en recourant aux autres services locaux ou nationaux auxquels permettent d'accéder ces terminaux. En 1984, le service de l'annuaire électronique sera étendu à six nouvelles régions ; à titre d'exemple, à la fin de l'année prochaine, 200.000 terminaux devraient être installés dans la région Ile-de-France ; à cette même période, le parc total de terminaux « MINITEL » devrait être de 680 000.

3) Les actions de recherche et de développement :

En 1983, l'ensemble des autorisations de programme affectées à la recherche et au développement a atteint 2,1 milliards de francs ; le budget de recherche-développement devrait se monter à 2,6 milliards de francs dont 520 millions de francs alloués au Centre national d'études des télécommunications (C.N.E.T.).

TRANSMISSIONS DE DONNÉES

Nombre d'extrémités de lignes



Les principaux axes de recherche sont les suivants

– les techniques de commutation temporelle dont l'adaptation sera poursuivie, l'amélioration de la compétitivité des matériels actuels (auto-commutateurs), la préparation du réseau multiservices ;

– Les transmissions par satellites : les recherches seront orientées sur la mise au point d'un nouveau satellite expérimental et sur les suites susceptibles d'être données au programme TELECOM I. On notera qu'en 1983, le programme ARIANE a mobilisé 147 millions, en 1984, les crédits affectés aux satellites se monteront à 137,5 millions de francs,

– les circuits intégrés et les microprocesseurs : les recherches portent sur les composants au silicium et sur les composants « III-V » à l'arséniure de gallium.,

– les travaux sur les réseaux large bande et sur les équipements télématiques seront poursuivis en 1984.

CINQUIEME PARTIE : LA FILIERE ELECTRONIQUE

La politique du Gouvernement en faveur du développement de la filière électronique a été exposée lors d'un Conseil des Ministres de juillet 1982 et précisée le 27 septembre dernier en fonction notamment des options du IXe Plan. L'action des pouvoirs publics a porté en premier lieu sur les secteurs où la France est particulièrement compétitive : télécommunications, télématique, monétique, matériels professionnels civils et militaires, logiciels. Au cours des prochains mois des efforts particuliers devraient être engagés dans les domaines des machines à haute technologie, de la bureautique, de la monnaie électronique et des micro-ordinateurs ; à cet effet, des financements prioritaires seront dégagés par le fonds industriel de modernisation. Un programme d'incitation à l'utilisation de la micro-électronique dans l'industrie a en outre été engagé ; il sera complété par un plan visant au soutien de l'offre industrielle en informatique, automatisme et robots et à l'installation de ces équipements dans les industries manufacturières. Enfin, un programme de sensibilisation et d'initiation à l'informatique domestique sera mis en oeuvre avec l'appui de la télévision.

La coordination de la politique de la filière électronique incombe depuis cette année au ministère des P.T.T..

La grande dépendance dans laquelle se trouve le secteur de l'industrie électronique et les télécommunications vis-à-vis des décisions d'équipement prises par le ministère des P.T.T. explique, pour partie, que ce dernier se soit vu confié la tutelle de cette branche de l'industrie. L'extension des prérogatives du ministère des P.T.T., désormais rattaché au ministère de l'industrie et de la recherche, semble principalement inspirée par des motifs d'ordre financier. Les télécommunications dégagent en effet des excédents de gestion, elles disposent en outre d'une importante capacité d'emprunt sur les marchés financiers national et internationaux. Il était donc tentant, pour les pouvoirs publics, dans une situation budgétaire difficile, de transférer la charge du financement de la politique industrielle dans le domaine de l'électronique, à la seule administration qui dispose de recettes et de capacités de financement partiellement indépendantes du budget de l'Etat.

Le ministère des P.T.T. est en train d'organiser les conditions d'exercice de sa tutelle sur la filière électronique. Un comité de la filière a été constitué ; il réunit le ministre de l'industrie et de la recherche, le ministre délégué chargé des P.T.T., le directeur général des télécommunications et le directeur général de l'industrie. Ce comité s'attache à définir, conformément aux orientations du IXe Plan, les lignes directrices de la politique de développement du secteur électronique.

Dans le projet de budget pour 1984, 1,8 milliards de francs est affecté au financement de cette politique et 1,6 millions de francs à des apports en fonds propres aux entreprises de la filière électronique ; 3,4 milliards de francs d'autorisations de programme, au total, contribueront donc au financement de cette politique industrielle, les crédits de paiement correspondant disponibles en 1984 s'élèveront à 10,2 milliards de francs.

L'effort budgétaire consenti en faveur de la filière électronique n'est certes pas négligeable ; on doit cependant confronter les chiffres énoncés ci-dessus avec les projets formulés lors d'un conseil des ministres de juillet 1982. Il avait été envisagé de consacrer 140 Milliards de francs en cinq ans au financement de la filière électronique, l'Etat, comme acquéreur de matériel ou par ses subventions aux entreprises, devait apporter une contribution de 10 à 11 milliards de francs par an à la réalisation de ce programme. Or si l'on s'en tient au montant des deux chapitres budgétaires inscrits dans le projet de budget du ministère des P.T.T., les autorisations de programme atteignent seulement 3 400 millions de francs. Il est vrai qu'il convient d'ajouter à cette somme des dotations inscrites au budget du ministère de l'industrie et de la recherche : fonds interministériel de modernisation, A.N.V.A.R., crédits de recherche et de développement ainsi que le montant des commandes publiques, passées par certaines administrations : armée, éducation nationale ou établissements publics.

Sans nier le caractère volontariste de la démarche du Gouvernement vis-à-vis de la filière électronique, on peut émettre quelques doutes quant à la capacité des finances publiques de contribuer de manière décisive au développement de ces secteurs d'activité économique. Le transfert d'attributions opéré au profit du ministère des P.T.T. illustre du reste la tentative d'une certaine débudgétisation, les télécommunications étant conduites à abonder les dotations budgétaires par l'utilisation de leurs excédents et par le recours à l'emprunt.

On se doit enfin de relever certaines divergences d'appréciation quant au rapprochement intervenu cet été entre C.G.E. et Thomson : le ministre de l'industrie et de la recherche voit dans cet accord l'instrument « d'une plus grande efficacité dans la répartition des activités des entreprises nationales », le ministre délégué chargé des P.T.T. redoute les conséquences sur les équipements publics de la situation de position dominante dans laquelle se trouve à présent l'une de ces deux sociétés nationales.

Il semble donc que tant en ce qui concerne les choix stratégiques que les conditions de son financement, la politique de la filière électronique souffre d'un manque de cohérence de l'action gouvernementale.

CONCLUSION

Lorsque l'on confronte l'évolution des dotations du budget des P.T.T. à celle des autres budgets civils, on pourrait être amené à considérer que les postes et télécommunications sont relativement épargnées des conséquences de la rigueur qui a présidé à l'établissement du projet de loi de finances pour 1984.

Cette impression n'est cependant qu'apparente. Il importe en effet de relever que le Gouvernement continue à opérer une ponction sur les recettes des télécommunications ; ce prélèvement d'un montant de 2 097 millions de francs pour 1984 se trouve même pérennisé dans la charte de gestion à moyen terme des télécommunications. De plus, on se doit de formuler des appréhensions sur les conséquences du rattachement de la « filière électronique » au ministère des P.T.T.. Cette mesure semble en effet dictée par le souci de mettre à contribution les excédents des télécommunications et leur capacité d'emprunt pour assurer le financement d'une politique dont le budget de l'Etat, au sens strict, ne peut plus assurer la charge. Il est à craindre que les investissements financés dans le secteur de la filière électronique ne s'imputent sur les crédits disponibles pour le financement des investissements en faveur du développement des réseaux et des matériels de télécommunications.

Il ne semble donc pas excessif d'avancer que le projet de budget des P.T.T. pour 1984 est caractérisé par la volonté du Gouvernement de faire prendre en charge par les télécommunications un volet de la politique industrielle que le budget général ne parvient plus à financer. En d'autres termes, il semble que l'on assiste, en 1984, à une certaine « débudgétisation » opérée en recourant aux recettes du budget annexe des P.T.T..

Pour ces motifs et compte tenu des craintes exposées précédemment quant à la cohérence de la politique du Gouvernement en matière de télécommunications, de télématique et de politique industrielle menée en ces domaines, le rapporteur a proposé de donner un avis défavorable au projet de budget annexe des P.T.T. pour 1984.

La Commission des Affaires économiques et du Plan, présidée par Monsieur Michel Chauty, président, a procédé le Mercredi 26 Octobre 1983 à l'audition de Monsieur Louis Mexandeau, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de la recherche, chargé des P.T.T. (1).

La Commission des Affaires économiques et du Plan a examiné le même jour les crédits du budget annexe des postes et télécommunications. La Commission, suivant ainsi les conclusions de son rapporteur a donné un **avis défavorable** à l'adoption du projet de budget annexe des P.T.T., les commissaires socialistes et communistes votant contre ces conclusions. (1)

(1) Voir le bulletin des commissions de Sénat n°4 du 2 Novembre 1983.

ANNEXE

Les nouveaux produits des télécommunications et de la télématique : état d'avancement des réalisations.

I - TELECOPIE PROFESSIONNELLE ET DE GRANDE DIFFUSION.

a) On compte aujourd'hui sur un développement rapide du marché de la télécopie (+ 30 %/an) qui devrait aboutir à un parc atteignant 60 000 unités en France à la fin 86. Le nouveau télécopieur « Tégéfax » devrait représenter 60 à 65 % de ce parc. La cible commerciale retenue est constituée des grandes organisations et entreprises de plus de 200 salariés.

Aux Etats-Unis le marché de la télécopie se développe à un rythme comparable : le parc installé atteint 300 000 télécopieurs, et le nombre de télécopieurs vendus est de 40 000/an. Le Tégéfax, distribué exclusivement par 3M aux Etats-Unis, connaît un succès important : les commandes de 3M à Thomson CSF portent sur 30 000 unités.

b) Le Tégéfax est un télécopieur à usage professionnel développé à partir des études entreprises pour le télécopieur grande diffusion. Par rapport à celui-ci, des fonctionnalités plus riches, notamment sur le plan de la compatibilité, et des cadences de production bien moins élevées justifient un prix de 23 500 F, qui le place en excellente position sur le marché, ainsi qu'en témoignent les succès aux Etats-Unis.

Un seul industriel fabrique ce télécopieur : Thomson CSF.

EGT, l'administration des Télécommunications, et 3M-France le distribuent en France.

Les commandes des PTT au titre des besoins internes et de promotion atteindront 1000 unités dans les 3 prochaines années.

Ce télécopieur s'inscrit dans une gamme capable de satisfaire tous les besoins de trafic.

c) D'autres produits ou services liés à la télécopie sont développés : la CFCT, filiale de l'administration via France Câbles et Radio, offre un service de télécopie rapide expérimental, TRANSFAX, ouvert en mars 1981. Il comporte actuellement 20 liaisons.

d) Enfin, en matière de messagerie, Jeumont Schneider développe des commutateurs de message de télécopie de faible capacité, tandis que thomtit, filiale commune de Thomson et TITN, développe un commutateur de messages de télécopie de forte capacité.

II - SERVICES SPECIFIQUES

a) Télématique touristique :

Les développements de terminaux et services de télématique touristique sont assurés par l'intermédiaire de la société ESTEREL, à laquelle participent les agences de voyage et les sociétés de transport aérien, Les terminaux sont constitués de claviers, écrans et imprimantes spéciales pour l'impression des titres de transport.

b) Service de Commutation de Messages Bancaires

Le Centre de Commutation de Messages Bancaires (CCMB) a fait l'objet d'un marché notifié à la société CII. Il a pour fonction l'acheminement des messages bancaires nationaux, issus de transactions bancaires internationales, lesquelles sont acheminées par le réseau SWIFT. Ultérieurement ce centre acheminera les ordres donnés par les établissements bancaires à la Bourse ainsi qu'une partie du trafic international.

Un marché de développement du logiciel est en cours pour permettre le raccordement de micro-ordinateurs CII sur le CCMB via le réseau Transpac.

Le service de Commutation de Messages Bancaires sera ouvert à la fin de l'année 1983, et permettra l'accès à l'application Sagittaire de la Banque de France.

III - TELETEX

La DGT a annoncé au SICOB 1983 le lancement du service Télétex qui sera complètement opérationnel en 1984. Ce service a le double avantage d'apporter aux utilisateurs la compatibilité entre matériels de marques différentes, grâce à la norme internationale Télétex, et une application de courrier électronique très performante.

Les constructeurs sont chargés de fournir les terminaux Télétex. Cela permettra aux industriels français, grâce notamment aux marchés d'étude de la DGT, de reconquérir une partie du marché de la bureautique.

La DGT met en place une procédure de label, qui a pour but de vérifier, à l'aide d'une machine de référence, que les matériels sont bien conformes aux conditions requises pour être compatibles.

La mise en service du terminal sera opérée à l'aide d'un centre de gestion et d'exploitation Télétex, qui fait l'objet d'une consultation auprès des industriels actuellement. Le financement sera de l'ordre d'une douzaine de M.F.

Les terminaux pourront communiquer :

- sur le réseau téléphonique ou sur Transpac ;
- d'un réseau à l'autre grâce à leur interconnexion ;
- avec les terminaux télex à travers le système d'interfonctionnement télétex-télex commandé à SAGEM en 1982 ;
- vers les services étrangers. L'Allemagne et la Suède ont déjà ouvert leur service. Canada, Grande-Bretagne, Espagne, Italie, Pays-Bas, Suisse... s'y préparent.

Le service sera testé à partir de la fin de l'année 1983 à travers des projets-pilote menés avec des utilisateurs intéressés. Pour ses propres services la DGT achète 200 machines Télétex à SAGEM en 1983.

Le Télétex va occuper une place essentielle dans les années à venir. Le marché potentiel est d'au moins 100 000 terminaux d'ici la fin de la décennie. Il est un des vecteurs porteurs de la bureautique. Il touche non seulement le marché du traitement de texte mais aussi celui des micro-ordinateurs avec capacité de traitement de textes et celui de terminaux multifonctions dans tous les types d'entreprises.

IV - TRANSFERT ELECTRONIQUE DE FONDS

Dans le domaine du transfert électronique de fonds, la Direction Générale des Télécommunications, en liaison avec la Direction Générale des Postes est engagée dans différentes expérimentations :

- A Saint-Etienne, la DGT a apporté son aide technique à un groupe de banques pour expérimenter un système utilisant des cartes à pistes magnétiques, et des terminaux de commutation par paquets aux ordinateurs des banques. A la suite d'une consultation lancée par la dgt, la société Electronique Serge Dassault a été choisie comme constructeur de 400 terminaux et des 11 concentrateurs prévus pour assurer le bon déroulement de l'expérience.

- La DGT participe également au GIE « Carte à Mémoire » qui a pour objet l'étude, l'expérimentation et le développement de systèmes à carte à mémoire ; de tels systèmes procèdent directement des techniques électroniques employées par les Télécommunications, utilisent leurs réseaux, et sont susceptibles d'applications dans le domaine des services offerts par la Direction Générale des Télécommunications (notamment pour le paiement des services vidéotex ou des communications téléphoniques dans les cabines publiques). Trois expérimentations, pilotées par le GIE, ont été engagées à Lyon, Caen et Blois, menées avec 3 constructeurs (FLONIC- SCHLUMBERGER, PHILIPS, BULL), choisis après une consultation lancée par la DGT, en liaison avec le GIE. La DGT a contribué au GIE par le financement des études et de la réalisation de terminaux points de vente autonomes, utilisant des cartes électroniques à mémoire, et fonctionnant en temps différé.

- La DGT a de plus engagé l'étude, la réalisation et la fourniture de terminaux vidéotex à lecteurs de cartes électroniques à mémoire et de processeurs de transactions financières en vue de l'expérimentation du paiement par téléphone. Dans le cadre de l'expérimentation de TELETEL, les cartes électroniques et les terminaux sont en cours de test auprès de 300 usagers (250 titulaires d'un compte chèques-postal, 50 titulaires d'un compte auprès de la banque Régionale d'Escompte et de Dépôt).

Par ailleurs, la DGT a engagé l'étude et la réalisation de publiphones à cartes à mémoire, fonctionnant avec des cartes prépayées, de crédit, ou du type de celles développées par le GIE Carte à Mémoire ; les premières installations ayant débuté à Lyon et Blois en juin 1983.

Les conditions de réalisation de ces différentes expérimentations ont conduit à envisager leur généralisation :

– les spécifications techniques d'un système de paiement acceptant à la fois les cartes à pistes magnétiques et les cartes à mémoire sont en cours de définition au sein du GIE Carte à Mémoire, avec l'appui technique de la DGT ;

– les conditions de commercialisation d'un lecteur de cartes à mémoire intégré ou connecté au MINITEL sont en cours d'études ;

– la diffusion nationale des publiphones à cartes à mémoire débutera en 1984 ; les objectifs d'installation pour cette première année sont de 2 000 appareils, et de l'ordre de 125 000 à l'horizon 90.

En outre, un groupe de coordination pour la monétique et la carte à mémoire, récemment créé entre la DGP et la DGT a pour mission d'améliorer l'harmonisation des actions entreprises et de parvenir à une meilleure entraide entre les deux branches.

Enfin, l'une des tâches essentielles du nouveau Service d'étude des Postes et Télécommunications portera sur les perspectives de développement de la Monétique.

V - EUROSIGNAL

EUROSIGNAL, système radioélectrique européen (1) d'appel de personnes, fonctionne actuellement sur l'ensemble du territoire national ; l'Ouest et la Corse ayant été les deux dernières régions à être mises en services en 1981 et 1982.

Au 30 juin 1983, le système comptait environ 26 000 abonnés utilisant 45 900 récepteurs et 69 500 numéros d'appel. L'objectif de fin d'année est d'atteindre 53 000 récepteurs en faisant une action particulière d'information et de publicité sur l'ensemble du territoire.

En ce qui concerne l'avenir du produit, le lancement en production de versions allégées et plus performantes de récepteurs, est en cours. Ce nouveau mobile pourrait être commercialisé en fin 1983.

L'amélioration des infrastructures (renforcement des émetteurs, suppression des zones d'ombre), a été poursuivie pour un montant de l'ordre de 10 millions de francs.

(1) Le service est accessible en France et en République Fédérale d'Allemagne.

VI - RADIOTELEPHONE

Le Radiotéléphone automatique ou téléphone de voiture existe à PARIS et dans les villes de province suivantes : LILLE, ROUEN, STRASBOURG, LYON, BORDEAUX, TOULOUSE, MARSEILLE et NICE. Toutefois, les zones de couvertures effectives, notamment pour les réseaux multicentre, débordent les périmètres urbains. Ainsi, le réseau de Normandie couvre largement la zone délimitée par les villes du HAVRE, CAEN et EVREUX. Selon leurs besoins, il peut être offert aux abonnés de LYON des couvertures allant soit de ST ETIENNE à GRENOBLE, soit de MACON à VALENCE. Le réseau de BORDEAUX a été étendu à ARCACHON et BAYONNE, celui de TOULOUSE à TARBES et MONTAUBAN.

En province de juillet 1982 à juillet 1983, les abonnés raccordés sont passés de près de 2 500 à près de 3 400 abonnés.

Dans la région parisienne où la demande est la plus forte (2 400 demandes en instance), le parc d'abonnés raccordés est d'environ 4 800 abonnés. Des études ont été conduites pour développer une nouvelle classe d'équipements à 400 MHz, dont le premier réseau autorisant 1 000 raccordements vient d'être mis en service. Cet investissement permettra, en 3 ans, d'accueillir 3 000 usagers.

Le développement du téléphone de voiture se fera à partir de deux systèmes :

– un premier système qui permettra d'étendre la couverture géographique du service et offrira aux entreprises la possibilité d'assurer la gestion de leurs flottes de véhicule ; ce système sera essayé en 1984 et entrera en service en 1985 : dans certaines régions il utilisera, au titre d'un accord avec TDF, des fréquences de l'ancienne bande de télévision 819 lignes.

Les premiers réseaux ont été ouverts à PARIS au début de 1983 sous l'appellation RADIOCOM 200. Actuellement plus de 300 mobiles y sont raccordés.

– Un second système qui sera nécessaire après 1987 pour fournir des capacités plus importantes dans les zones à fort trafic telles que l'Ile-de-France où les régions Rhone-Alpes et Provence-Côte-d'Azur ; des négociations sont en cours avec la RFA pour définir pour ce système une norme commune franco-allemande.

La réalisation d'un tel programme implique des moyens financiers importants. Le montant des crédits d'équipement qui était d'environ 100 MF en 1982 et reste sensiblement au même niveau en 1983 devrait ainsi être porté à environ 300 MF pendant les trois années à venir.

VII - TELEALARME

Le Service de Téléalarme pour personnes âgées correspond à une très forte attente des collectivités locales qui ont manifesté leur intention auprès des PTT de créer de tels réseaux au cours de ces dernières années. C'est ainsi qu'à la suite d'expérimentations locales menées dans 4 départements, l'Administration des PTT a décidé de développer le Service Téléalarme au plan national.

En 1982, des commandes ont été passées auprès d'industriels spécialisés ; 10 centrales et 20 000 transmetteurs d'alarme ont été acquis pour un capital de 30 MF. Aujourd'hui les premières livraisons de matériels ont permis l'ouverture de 3 réseaux à PARIS, PAU et RENNES et d'autres collectivités sont en discussion avec l'Administration pour l'ouverture du service (LIMOGES, GRENOBLE, LE HAVRE, MONT DE MARSAN, BIARRITZ).

L'administration avait été chargée d'étudier des matériels permettant la création de réseaux à l'échelon départemental et il avait été envisagé d'équiper 15 départements. C'est pourquoi les matériels développés sous la responsabilité de l'Administration correspondent à ce type de besoin, c'est-à-dire de 3 à 5 000 usagers. Dans ces conditions, une information très large a été faite auprès des collectivités, des conseils généraux pour les informer que les Télécommunications étaient en mesure de proposer à la fois les équipements terminaux à mettre en place chez les personnes âgées et les équipements centraux pour réaliser ces réseaux de solidarité.

Les études de marché qui ont été réalisées ont montré qu'une part notable de la population âgée désirait se doter de ce service, toutefois il n'est pas dans la mission de l'Administration de créer le service. L'initiative de l'ouverture de ces réseaux relève des collectivités, qu'il s'agisse de communes, de départements, d'association de communes.

Les commandes de l'Administration devraient faire face à un premier ensemble de demandes. Toutefois il s'avère que certaines collectivités préféreraient bâtir de petits réseaux, c'est pourquoi l'Administration continue ses études et envisage de diversifier la gamme de ses produits en proposant des équipements centraux pour un nombre plus réduit d'utilisateurs.

Quant au développement immédiat prévu, il s'agit de la télécommande radio. Une fréquence a été affectée pour ce type de besoin et l'Administration a mis au point un cahier des charges qu'elle propose aux industriels pour réaliser une liaison radio sûre permettant de déclencher le transmetteur de chaque personne âgée qui disposerait de ce service.

VIII - AUDIOCONFERENCE

L'audioconférence, en évitant des déplacements brefs et coûteux, constitue un outil de communication aux applications multiples : réunions de travail au sein d'une entreprise, enseignement à distance.....

L'audioconférence permet de réunir deux, trois ou quatre groupes de personnes installés dans des salles distantes.

Les participants dialoguent librement (duplex intégral), peuvent identifier leurs interlocuteurs, échanger des documents en télécopie, ou travailler sur des graphismes, comme au tableau, avec la téléécriture.

Tous les studios d'audioconférence sont équipés de matériel standard comprenant une table à six positions avec micros et hautparleur, un coffret électronique de gestion, et un équipement de téléécriture (tablette + coffret + moniteur TV).

Les studios sont raccordés au réseau de télécommunications CADUCEE, qui assure la transmission de la parole et des graphismes. Le télécopieur rest indépendant et fonctionne sur une ligne téléphonique.

Les Télécommunications offrent un réseau de 65 studios publics d'audioconférence implantés dans les principales villes de France. Ces studios, appelés « TELECENTRES », sont accessibles à tous par simple réservation préalable. Les tarifs sont de 150 FHT/heure pour la mise à disposition du télécentre, et de 90 F/heure pour la communication.

Les entreprises qui souhaitent disposer de leurs propres studios, s'équipent de « STUDIOS PRIVÉS3, commercialisés par la Compagnie FRANCE CABLES ET RADIO (filiale des P.T.T.).

Les tarifs comprennent le coût de location ou l'achat du matériel terminal à FRANCE CABLES, et les redevances d'abonnement et de communication du réseau CADUCEE. On compte 170 studios privés en service au 31.07.1983.

En progression constante depuis sa création, l'audioconférence est un moyen de communication d'avenir, dont l'évolution est étroitement liée aux changements profonds qui interviendront dans les habitudes de travail.